

Canadiens. La Chambre est saisie en ce moment, d'un bill sur les prix des médicaments qui nécessitera une autre publication, sous forme d'une brochure renseignant sur les médicaments, qui sera publiée chaque mois, à un prix exorbitant pour le contribuable. Elle sera postée à qui? Aux médecins, naturellement. On sait, en effet, à la lumière de l'expérience, que la publication d'une telle brochure coûte des milliers de dollars. Le ministre punit d'une main une publication qui s'adresse aux mêmes gens, et de l'autre il en subventionne une autre. C'est le contribuable qui devra payer les frais de publication de cette brochure mensuelle qui sera envoyée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En voilà une manière de diriger le pays!

● (4.30 p.m.)

Je veux pendant un instant parler de la lenteur du courrier à travers le pays. J'ai parlé des publications médicales, car c'est un exemple type de ce qui s'est produit dans d'autres domaines. Si les personnes concernées continuent à diminuer le nombre de leurs publications, à la longue cela ira à l'encontre de l'objectif du ministre qui voulait accroître les recettes. Nous aimerions savoir comment cette erreur a pu se produire. Les conséquences qui s'ensuivraient dans ce domaine ont-elles fait l'objet d'une enquête, quant au volume, qui justifierait l'erreur du ministre dans une proportion de un à cinq dollars.

Dans ma région, les affaires se ressentent déjà de cette politique. J'ai reçu une avalanche de lettres, même de Toronto, où les entreprises se plaignaient d'avoir dû se servir de téléphones et d'accessoires téléphoniques, ce qui multipliait leurs frais. A la longue, les postes se voient privés de recettes et l'initiative en soi fait échec à l'objectif du ministère.

Le courrier du samedi arrive le lundi, le personnel des bureaux doit donc traiter le courrier de deux jours; on ne répond pas à tout le courrier le lundi, le mardi ou peut-être le mercredi, et il est distribué finalement le jeudi ou le vendredi. Le cycle recommence. Comme on ne peut faire qu'une certaine somme de travail par jour, les entreprises sont victimes de la politique de lenteur du service postal. Elles doivent accroître leur personnel pour résoudre le problème, ce qui augmente leurs frais. Je le répète, c'est une initiative qui se fait échec. Le courrier s'accumule dans les bureaux de poste. L'accumulation commence avec le courrier du samedi qui doit être distribué le lundi; le courrier du mardi est lourd et une accumulation s'ensuit. Ce qu'il faut savoir, c'est comment le ministre entend remédier à cet état de choses. C'est ce

qui explique la lenteur de la distribution du courrier à travers le pays. Voilà pourquoi les affaires ralentissent. Sans personnel supplémentaire, c'est nécessairement ce qui se produira. Tous ces suppléments accroissent les frais d'exploitation.

Il n'y a rien d'étonnant que le ministre des Postes ait une rébellion sur les bras. Il a ma sympathie. J'estime énormément les postiers car, dans l'ensemble, ce sont des gens dévoués. Je crois que c'est le complexe de supériorité du ministre qui lui a attiré des ennuis. Une attitude plus conciliante envers le public qui paie la note, envers les travailleurs en général et un peu plus d'équité envers les postiers auraient peut-être évité cet état de choses. Mais le ministre est intelligent et il le sait probablement. Que je sache, le Canada est le seul pays du monde où l'on distribue le courrier hebdomadaire en cinq jours.

J'ai reçu quantité de lettres de gens qui doivent travailler le samedi pour assurer la marche de leurs affaires et il y a bien des villes au Canada où ils ne peuvent même pas acheter un timbre-poste le samedi. Beaucoup de ces gens voyagent durant la semaine, reviennent au foyer le samedi pour mettre de l'ordre dans leurs affaires, puis reprennent leur métier de vendeur le lundi suivant.

J'exhorte le ministre à songer au tort causé par cette méthode aux maisons d'édition et aux petits journaux qui jouissent d'une importante diffusion rurale. J'ai ici une lettre dont je voudrais lire un passage au comité. Il s'agit d'un cas typique. La lettre a été envoyée au ministre le 6 février et on y lit entre autres:

Un exemple typique en l'espèce a trait aux journaux adressés à M. N. R. Atkinson, du n° 154 de la 175^e avenue, à Redington Shores, Floride 33708.

M. Atkinson nous écrivait le 3 février dernier pour nous dire qu'il n'avait reçu aucun journal depuis le 23 janvier, jour où il reçut un exemplaire en date du 16 janvier. Il s'ensuit donc que 14 exemplaires consécutifs de notre journal, qui ont tous été sûrement emballés et expédiés de notre salle d'expédition et postés au bureau de poste d'Orillia, n'ont pas été envoyés. M. Atkinson a appris à son bureau de poste de Floride qu'on n'y avait reçu aucun de ces journaux. Je ne vois pas pourquoi le système, qui a si bien fonctionné jusqu'ici dans le cas de M. Atkinson et de tant d'autres, devrait faire ainsi défaut subitement.

Qu'arrive-t-il de tous ces journaux et où vont-ils? Je puis vous assurer que nous nous conformons vigoureusement, comme par le passé, aux règlements du bureau de poste concernant l'adresse, l'emballage et l'expédition des journaux.

Je vous serais reconnaissant de me donner une réponse à ce sujet.

J'ignore si le ministre des Postes a répondu à cette lettre. J'ai vainement essayé de m'en assurer auprès de l'envoyeur. Il fait partie d'un grand journal et je n'ai pu le joindre. Le ministre des Postes pourrait peut-être recommencer à neuf, monsieur le président.